

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 21858 - 81ÈME ANNÉE

Lutte contre la pauvreté et la vie chère

La Fondation pour le Logement appelle les maires à expérimenter l'encadrement des loyers à La Réunion



A La Réunion, les prix (toutes consommations confondues) sont en moyenne supérieurs de 8,9 % par rapport à ceux de France. Le loyer médian sur le territoire s'élève à 10,9 euros du mètre carré (hors charges). Il atteint 15 euros/m² sur le Territoire de l'Ouest pour les logements de moins de 50 m² (13,5 euros sur la CINOR et 14 euros sur la CIVIS). Ainsi, les loyers sur le Territoire de l'Ouest sont similaires à ceux de Bordeaux ou de Lyon, et les loyers de la CINOR à ceux de Lille ou de Toulouse.

Le dernier rapport de l'Observatoire des loyers de La Réunion constate une « pression croissante » des

loyers, tout en rappelant que le niveau de vie des Réunionnais est plus faible que dans l'Hexagone, et que l'effort pour se loger est donc, pour eux, plus important.

« Pour les personnes accueillies ou accompagnées par la Fondation pour le Logement, cette situation est insoutenable. Ces personnes consacrent 50 à 80 % de leur budget au paiement du logement, c'est leur premier poste de dépenses. Cette hausse non régulée des coûts du logement a des conséquences dramatiques : beaucoup de personnes ne parviennent plus à accéder à un logement ou à s'y maintenir », alerte Matthieu Hoarau, directeur régio-

nal de la Fondation pour le Logement à La Réunion.

« la perspective des élections municipales »

Alors que jusqu'en juin 2025, aucun territoire comme La Réunion ne pouvait expérimenter l'encadrement des loyers, 9 communes tendues de La Réunion (La Possession, Le Port, Le Tampon, Saint-Denis, Saint-Louis, Sainte-Marie, Saint-Paul et Saint-Pierre) peuvent aujourd'hui se porter candidates.

La Fondation pour le Logement appelle les Maires de ces communes à valider l'engagement de leur ville et/ou de leur intercommunalité à candidater au plus vite. « Avec la perspective des élections municipales, les engagements politiques doivent être pris dès à présent, afin de permettre au ministère du Logement de valider les dossiers dès 2026, dans l'esprit de la loi votée à l'unanimité en juin dernier. », développe Matthieu Hoarau.

141 euros par mois de dépenses évitées à Paris

L'étude la plus récente menée à Paris montre que ce dispositif permet de freiner la hausse des loyers : 5,2 % de hausse évitée soit en moyenne 141 euros par mois de dépenses évitées, pour les locataires

(1 694 euros par an). Les baromètres nationaux annuels de la Fondation montrent que l'encadrement est de mieux en mieux respecté par les bailleurs : en 2024, dans les villes analysées, si 28 % des annonces dépassent encore les plafonds de loyer, ce chiffre est en baisse de 4 points par rapport à 2022.

Desserrer la pression de la vie chère

Dans un contexte sans précédent d'aggravation du sans-abrisme, d'augmentation des procédures d'expulsion, et du nombre de ménages en attente d'un logement social, il est crucial de mobiliser tous les leviers de justice sociale aujourd'hui mis à disposition pour desserrer la pression de la vie chère qui pèse sur la majorité des Réunionnaises et des Réunionnais.

« Nous devons collectivement faire face à l'urgence sociale, pour préserver la cohésion sociale de notre territoire, et permettre à chaque personne de vivre dignement dans un logement adapté à ses besoins et ses ressources. Lutter contre la vie chère est une priorité et doit passer par la régulation des coûts du logement, en expérimentant le plus rapidement possible l'encadrement des loyers. », conclut Matthieu Hoarau, directeur régional de la Fondation pour le Logement à La Réunion.

Plan d'austérité et menace d'intervention du FMI

Déficit de la France : les plus riches doivent rembourser leur dette à la société

Le débat n'est donc plus seulement économique, il est profondément politique et moral : pourquoi faire supporter aux plus fragiles les conséquences d'une gestion budgétaire qui a surtout enrichi les plus puissants ? À l'heure où l'État demande des sacrifices massifs, la question s'impose avec force : n'est-il pas temps que les plus riches remboursent leur dette à la société ?

Le dernier « Rapport sur les riches en France » (édition 2024), publié par l'Observatoire des

inégalités, dresse un constat implacable : la concentration du patrimoine dans les mains d'une minorité n'a cessé de s'accroître au détriment du reste de la population. D'après l'Insee, la part des 10 % les plus fortunés est passée de 41 % à 47 % du patrimoine des ménages entre 2010 et 2021. Un glissement qui illustre le creusement des inégalités, accentué par des choix politiques en matière fiscale.

La montée en puissance des grandes fortunes est spectaculaire. Selon le magazine Challenges, le poids des 500 plus grandes fortunes professionnelles a



presque été multiplié par dix en vingt ans : de 124 milliards d'euros en 2003, elles culminent à 1 170 milliards en 2023. Derrière ces chiffres, ce sont les actionnaires et propriétaires des grands groupes français qui ont accumulé des fortunes colossales et un pouvoir économique considérable, souvent sans réelle contrepartie pour la société.

Effets des cadeaux fiscaux à la classe qui profite du travail des autres

Cette prospérité n'est pas un hasard. Jusqu'en 2018, les revenus financiers étaient taxés comme les salaires ou les loyers, avec un barème progressif pouvant atteindre 45 % au-delà de 150 000 euros annuels, auquel s'ajoutait 15,5 % de prélèvements sociaux. Mais la mise en place de la « flat tax » a changé la donne : désormais plafonné à 30 %, l'impôt sur le capital est devenu presque deux fois moins élevé. D'après l'Observatoire des inégalités, ce dispositif procure un gain annuel de 1 700 euros à ceux percevant 50 000 euros de revenus financiers, et jusqu'à 96 000 euros pour 400 000 euros de revenus — sans compter les bénéfices encore plus massifs pour les ultra-riches.

En réduisant volontairement ses recettes, l'État a creusé son propre déficit. Celui-ci sert aujourd'hui de justification à une cure d'austérité de 40 milliards

d'euros, ciblant les services publics dont les plus riches n'ont guère besoin, les jeunes, les chômeurs et les retraités. Autrement dit, la collectivité paie le prix des cadeaux fiscaux consentis à une minorité privilégiée.

Les riches ont une dette envers la société qui leur permet d'être riches

Face aux critiques, un ministre a évoqué la menace d'une intervention du Fonds monétaire international. Mais l'expérience montre que lorsqu'un État est placé sous la tutelle du FMI, l'effort demandé repose avant tout sur les épaules des salariés, des retraités et des précaires, tandis que les grandes fortunes demeurent à l'abri.

Le débat n'est donc plus seulement économique, il est profondément politique et moral : pourquoi faire supporter aux plus fragiles les conséquences d'une gestion budgétaire qui a surtout enrichi les plus puissants ? À l'heure où l'État demande des sacrifices massifs, la question s'impose avec force : n'est-il pas temps que les plus riches remboursent leur dette à la société ?

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
81e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail

:journal.temoignages@gmail.com

SITE web : www.temoignages.re

Publicité :journal.temoignages@gmail.com

CPPAP : 0916Y92433

Oté

Aprann lir kan ou néna troi-katran ? in mové lidé sirtou pou La Rényon !

Mézami néna inn-dé zour mwin la lir kékshoz dsi mon téléphone : listoir in profèssèr la invante in métode pou aprann bann marmaye troi-katran lir san tro forssé, arienk an zouan. Sa i éspass laba dann La Franss, dann in vil i apèl Lyon.

I fo dir lé pa in n'afèr tro nouvo pars d'issi d'laba, dann La franss épi dann d'ote péi néna dmoune pou vante azot aprann bann ti marmaye lir vèr troi-katran. Mi di pa k'i gingn pa, mi di k'i gagn mé dann in sityassion priviléjyé. Osinonsa avèk bann marmaye i apèl sa sirdoué.

Biensir bann sindika profèssèr la mète an kolèr pars pou zot si i fé in n'afèr konmsa avèk lo mouvman larzan v'alé ansanm ébin bann zanfan rish va réissir é bann zanfan pov non pars zot paran nora pwin larzan pou péyé donk prozé-la sar in zoutiyes pou in linégalité ankòr pli gran é pa ditou in zoutiye pou l'égalité é mèm pou la démokrassi...

Astèr kossa mi di mwin pèrsonèlman pou La Rényon, pou mon péi. Mi di nou lé dann in péi avèk lo franssé konm lang ofissyèl épi lang lansègnman avèk dopi kéktan in pti rouvèrtir dsi lo kréol rényoné... Arzoute èk sa in gran lékar dann la popilassion pou lo kivo d'vi.

Alor sé bann vi ké zot i koné ni la zanfan rish va bénéfissyé lo prozé mi anparl an-o la. Avèk in danzé siplémantèr pou bann marmaye kréolofone : lo danzé d'abandone ankòr pli bonèr zot patrimoine la lang épi la kiltir é mèm pa réissir dann lo nouvo prozé pars zot i koné pa ankòr arien dann la lang épi la kiltir bann franssé... Pars biensir lo prozé sar an franssé-lang é kiltir-é pa an kréol-lang é kiltir... Donk in mové kou pou bann pti franssé é in arshi-mové kou pou bann pti kréol.

A bon antandèr salu !

Justin